

Responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise :

Raison sociale SIRET.....

NOM / Prénom

Adresse postale (pour retour du reçu de la taxe)

Tél. Mob. Courriel :

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert-comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM Ville

Tél.

Bénéficiaire de la fraction du 13 % au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage et de nos Points A.

Masse salariale 2020€	A
Taxe d'apprentissage.....	A x 0,68 % →€	B
Etablissement : solde 13 % de la taxe d'apprentissage.....	B x 13 % →€	C

NOUS CONTACTER :

Chambre de Métier et de l'Artisanat de Martinique

2, Rue du Temple Morne Tartenson BP 1194

97249 FORT-DE-FRANCE Cedex

Madame Brigitte BRIAND-MOMPLAISIR

Tel 0596 68 19 67 – 0596 68 19 68 - Courriel : cmm972@cma-martinique.fr

Règlement par chèque ou virement :

A l'ordre de la CMA Martinique

IBAN : FR76 1007 1972 0000 0010 0002 312 - BIC : TRPUFRP1

Montant :€

Règlement **avant le 31 mai 2022**

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage : 0,68 % de la masse salariale

le calcul du montant global à verser reste le même

